

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, « Sources de lumière », créée au 1er janvier 2017, composée de 41 communes, d'une population d'environ 11 500 habitants permanents,

RECRUTE

Pour son Accueil Collectif de Mineurs situé à ALLOS (04260) : Un directeur / Une directrice (BAFD) Animateur/Animatrice (BAFA)

Contrat d'Engagement Educatif – Vacances de Février 2022 – Zone B

- Accueillir en sécurité les enfants de 3 à 12 ans, superviser les temps d'accueil, et garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Assurer l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfants
- Prévoir, organiser et animer des activités adaptées au développement des enfants (jeux, exercices, ateliers...).
- Participer aux tâches courantes des établissements (entretien des locaux, des matériaux et matériels de restauration, mise en place et service des repas, aménagements/rangements divers, ...).
- Appliquer et respecter les procédures et effectuer les autocontrôles précisés dans le plan de maîtrise sanitaire.
- Participer avec l'équipe aux projets de l'établissement, pédagogique, règlement de fonctionnement.

PROFIL ET PRINCIPALES COMPETENCES

Diplôme obligatoire direction : BAFA – diplôme obligatoire animation : BAFA ou équivalent

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE :

- Mise en œuvre et contrôle de la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Conception, proposition et mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet pédagogique
- Animation des groupes d'enfants
- Encadrement et accompagnement de la vie quotidienne
- Dialogue de proximité (avec les parents ou l'équipe du service Enfance Jeunesse)

SAVOIR ETRE :

- Capacités relationnelles et esprit d'équipe
- Connaissance de techniques d'animation et du développement de l'enfant
- Capacité de régulation de la vie quotidienne et des relations entre enfants
- Expérience d'animation
- Discrétion et confidentialité, sens du service public, respect du devoir de réserve
- Assiduité et ponctualité, respect des consignes d'absence

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Rémunération : voir la grille annexe, relative à la rémunération des CEE à la CCAPV.
- Grande amplitude de travail journalière et hebdomadaire

Postes à pourvoir à partir du 7 février 2022

Les candidatures (cv et lettre de motivation) sont à adresser **au plus tôt**, à l'attention de Monsieur le Président de la CCAPV, en précisant dans l'objet l'intitulé du poste.

- Par mail : ressources-humaines@ccapv.fr
- Par courrier : Service Ressources Humaines Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, « Sources de Lumière »
ZA les Iscles, BP 2 - 04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

TARIFS FORFAITAIRES APPLIQUES AU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Vous trouverez ci-dessous les tarifs forfaitaires appliqués au Contrat d'Engagement Educatif au sein de la CCAPV :

| Valeurs exprimées en net | Directeur Diplômé (ex : BAFD, BPJEPS) | Animateur diplômé (ex : BAFA/BPJEPS) | Stagiaire BAFA/CAP Petite enfance | Stagiaire BAFD | Non diplômé |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|----------------|
| Forfait journalier | 70 | 50 | 15 | 25 | 15 |
| Forfait ½ journée | 35 | 25 | 7.50 | 12.50 | 7.5 |
| Forfait veillée | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Forfait nuit (23h-7h) séjours | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| Réunion préparatoire ½ journée | 30 | 25 | 9 | 9 | 9 |
| Forfait réunion hebdomadaire | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Forfait responsable de séjours par séjour | 60 | | | | |
| Forfait qualification surveillant de baignade hebdomadaire | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |

Vous pourrez bénéficier d'un coefficient de majoration visant à valoriser le montant de la rémunération en fonction de votre expérience et de votre ancienneté au sein de la CCAPV selon les taux ci-dessous :

| | | | | |
|-------------------------|---------------|----------------|-----------------|---------|
| | 2 périodes* | 3 à 5 périodes | + de 5 périodes | |
| Ancienneté sur la CCAPV | 10 % | 20 % | 40 % | |
| | 6 mois à 1 an | 1 an à 3 ans | 3 à 6 ans | + 6 ans |
| Expériences | 10 % | 20 % | 30 % | 40 % |
| Plafond du cumul | | | 60% | |

* une période d'ACM à la CCAPV correspond à une période d'accueil en animation d'au moins deux semaines sur les petites vacances scolaires, et jusqu'à un mois sur juillet et août.